

C'est typique de la façon dont le gouvernement envisage tout le problème. J'aimerais consigner au compte rendu certaines déclarations faites par le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1957. Selon une nouvelle de la *Presse canadienne*, reproduite dans la *Gazette* de Montréal le premier ministre aurait déclaré ce qui suit à Drumheller, en Alberta, le 18 mai 1957:

Au sujet du tarif-marchandises, il a dit que les récentes augmentations avaient accentué le caractère injuste d'une structure tarifaire déjà défavorable à l'Ouest. Elles portaient un coup presque mortel à l'expansion industrielle de l'Ouest.

Et selon le *Globe and Mail* de Toronto, du 20 mai 1957, le premier ministre aurait dit:

Un gouvernement conservateur égaliserait, dit-il, dans la mesure du possible les taux de transport des marchandises afin d'aider l'agriculture et l'industrie de l'Ouest à soutenir la concurrence du reste du Canada.

Puis de nouveau, pendant la campagne de 1958, le premier ministre aurait dit, d'après le *Daily Star* de Windsor, numéro du 14 février 1958:

M. Diefenbaker a pour la première fois laissé percer les intentions de son gouvernement à propos de l'augmentation des taux de transport accordée en janvier par la Commission des transports.

Je prie le comité de bien prêter attention au passage suivant:

«Nous avons dit avant de prendre le pouvoir que les taux de transport étaient inexcusablement élevés lorsqu'ils étaient augmentés uniformément. Avons-nous fait quelque chose à ce propos? Nous avons fait surseoir à l'augmentation accordée par la Commission, augmentation que ne pouvaient justifier les arguments avancés.»

Voici ce qui s'est passé à la suite de cette déclaration. Les chemins de fer du Canada ont adressé une demande à la Commission des transports, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter les taux du tarif-marchandises de 17 p. 100. Cette demande a été approuvée par la commission. Mais les provinces et d'autres milieux ont fait appel au cabinet en vertu de la loi sur les chemins de fer, et l'appel au cabinet contre la décision a été admis.

Par conséquent, nonobstant ce qu'a dit le premier ministre dans sa campagne électorale de 1958, les taux élevés dont il se plaignait et les augmentations horizontales n'ont fait qu'empirer de 17 p. 100.

**M. Jones:** C'est la raison d'être de la subvention.

**L'hon. M. Chevrier:** J'en parlerai dans un instant. Le député qui vient de m'interrompre ne se rend-il pas compte qu'ou bien le premier ministre voulait vraiment dire ce qu'il affirmait en demandant: «Avons-nous pris des mesures pour enrayer cette augmentation?» ou il ne le voulait pas. Il l'a bel et bien suspendue momentanément, mais après réflexion, le cabinet a autorisé l'application

[L'hon. M. Chevrier.]

de cette augmentation de 17 p. 100 du tarif-marchandises.

**L'hon. M. Fulton:** Et a immédiatement proposé une subvention visant à freiner cette augmentation.

**L'hon. M. Chevrier:** Il n'a, par conséquent, pas tenu ses promesses.

**M. Jones:** Monsieur le président, mon ami reconnaîtra qu'une commission royale a immédiatement été chargée d'enquêter sur le problème.

**L'hon. M. Fulton:** Une subvention a été proposée.

**L'hon. M. Chevrier:** Je dirai au député que la commission royale a été instituée longtemps après. J'ai l'intention d'énumérer, mesure après mesure, tout ce qui s'est fait dans ce domaine.

**M. Jones:** Une commission royale a été instituée pour enquêter sur la question et immédiatement après, une subvention a été proposée.

**M. le président:** A l'ordre!

**L'hon. M. Pickersgill:** Quelle subvention?

**L'hon. M. Fulton:** La subvention de redressement qu'on accorde maintenant.

**L'hon. M. Pickersgill:** Qui ne couvre qu'une partie de l'augmentation.

**M. le président:** A l'ordre!

**L'hon. M. Chevrier:** Je vais parler de la subvention de redressement dans un instant. J'espère que le ministre de la Justice prendra part au débat pour nous dire comment on a donné suite aux déclarations du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ce dernier parlant en sa qualité de premier ministre suppléant. Je signale en passant que j'ai envoyé une note au bureau du premier ministre pour l'avertir que j'allais soulever cette affaire maintenant.

**L'hon. M. Pearson:** Où est-il?

**L'hon. M. Chevrier:** Le présent gouvernement n'a donné suite à ni l'une ni l'autre de ces deux déclarations.

**L'hon. M. Fulton:** L'honorable représentant me permettrait-il d'expliquer que la note qu'il a bel et bien envoyée au bureau du premier ministre n'est parvenue à ce dernier qu'au moment même de l'intervention de mon honorable ami au cours du débat, et alors que le premier ministre avait accepté un autre engagement. C'est ce qui explique son absence en ce moment.

**L'hon. M. Chevrier:** J'espère que le premier ministre ne viendra pas plus tard déclarer ici, comme il l'a déjà fait, que j'en ai profité